

COMMUNE D'AURIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le 15 novembre à 20H30, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, **Maire**.

**Date de convocation** : 08/11/2021

Nombre de délégués :

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Excusés : 3
- Absent : 1
- Votants : 10

**Présents** : CHEVREL Julien, GARRIGUES Christian, GIMAT Charles, MARILL Laurence, MARTORELL Didier, QUINTERO Miryam, VERCRUYSSSE Sandrine,

**Absente** : CHAMBON Monique,

**Excusés avec procuration** : VIGNA Lionel a donné procuration à GIMAT Charles. SEGUIN Jean-Marc a donné procuration à Christian GARRIGUES, Patricia FEDOU a donné procuration à Didier MARTORELL.

Secrétaire de séance : Laurence MARILL

**La séance est ouverte à 21H00**

\*\*\*

**Le compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2021 a été validé.**

\*\*\*

**OBJET DE LA DELIBERATION : RAPPORT CLECT N°1 révision libre enveloppe « compétence eau »**

**Préambule explicatif**

*La Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :*

- *d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;*
- *d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.*

*La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.*

*Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi du 12 juillet 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.*

*Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.  
C'est ainsi que la CLECT s'est réunie 19 octobre 2021, pour examiner les différents points contenus dans le rapport joint avec leurs incidences respectives sur l'attribution de compensation versée à la Commune.*

Madame la Maire informe que par courrier recommandé en date du 02/11/2021, la Présidente de la CLECT des « Terres du Lauragais » a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du vendredi 28 juin 2019 relatif à :  
Rapport CLECT n°1 révision libre compétence Eau

Madame la Maire informe le conseil municipal, que ce dernier a été adopté à l'unanimité des membres de la CLECT présents

Il rappelle, que ce rapport est soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et précise qu'il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.) émet un avis favorable.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le du Rapport CLECT n°1 révision libre compétence Eau dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Madame la Maire donne lecture du présent rapport, et vu l'exposé qui précède demande au conseil municipal, conformément :

- Code général des Collectivités Territoriales,
- Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C
- À l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du mardi 19 octobre 2021

De bien vouloir se prononcer sur ledit rapport

Le conseil municipal :

- APPROUVE le Rapport CLECT n°1 révision libre compétence EAU en date du 19 octobre 2021 tel que présenté en annexe.
- AUTORISE la maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaire en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

\*\*\*

**OBJET DE LA DELIBERATION Décision modificative N° 2- Virement de crédit pour régularisation chapitre 65.**

31029  
Code INSEE

AURIN - BUDGET COMMUNAL AURIN  
Commune

DM 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

### DECISION MODIFICATIVE N° 2




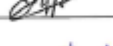





#### Virements de crédits

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés  
VOTES : Contre Pour  
Date de convocation : 08/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Sandrine VERCRUYSSÉ, Maire.

Objet : VIREMENT DE CREDIT POUR REGULARISATION CHAPITRE 65

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : F. de petit équipement	4 000.00 €	
D 6068 : Autres matières & fournitures	3 000.00 €	
D 611 : Contrats prestations services	4 000.00 €	
D 6232 : Fêtes et cérémonies	7 000.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>18 000.00 €</b>	
D 65548 : Autres contributions		18 000.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>18 000.00 €</b>

Signataires :	
M Charles GIMAT	
M Jean-Marc SEGUIN	
Mme Laurence MARILL	
Mme Miryam QUINTERO	
Mme Monique CHAMBON	
Mme Patricia FÉDOU	
Mr Christian GARRIGUES	
Mr Didier MARTORELL	
Mr Julien CHEVREL	
Mr Lionel VIGNA	
Sandrine VERCRUYSSÉ	

Certifié exécutoire par Sandrine VERCRUYSSÉ, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/11/2021 et de la publication le 17/11/2021.

A AURIN, le 15/11/2021.

ont signé les membres présents  
pour extrait conforme

Le Maire



- \*\*\*

- Organisation distribution cadeaux de Noël, et colis des seniors.

La distribution des cadeaux aura lieu le dimanche 19 décembre au matin, en collaboration avec PONYVERSAIRE.  
La distribution des colis pour les aînés sera planifiée ultérieurement.

**Questions diverses :**

Une boîte à livres sous le préau est à l'étude.

Projet d'embellissement du parc de l'église St APPOLONIE par un groupe de bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H00

.....  
**Tableau des délibérations prises lors de la séance**  
**du Conseil Municipal en date du 15/11/2021**

<b>N° DELIBERATION</b>	<b>OBJET</b>
<b>DEL - 2021-11-15.47</b>	<b>RAPPORT CLECT N°1 révision libre enveloppe « compétence eau »</b>
<b>DM 2</b>	<b>VIREMENT DE CREDIT POUR REGULARISATION CHAPITRE 65</b>

**Approuvé par le conseil municipal en date du**